



## Connaissez-vous vraiment l'hépatite B et sa vaccination ?

Par le médecin de 1ère classe Michel WEBER



L'hépatite B et sa vaccination ont défrayé la chronique à de multiples reprises au cours de ces dernières années, à tel point que ces polémiques ont fini par semer le trouble dans l'es-

prit de la population, mais également dans celui des sapeurs-pompiers.

Alors qu'aujourd'hui, la vaccination contre l'hépatite B est devenue obligatoire chez les sapeurs-pompiers, près d'un quart d'entre nous n'est pas vacciné dans le département. Ce chiffre n'est pas acceptable, étant donné que la contamination par le sang lors d'opérations de secours à personnes est un véritable risque professionnel.

C'est pourquoi, la commission santé de l'U.D.S.P.M a pris comme cheval de bataille pour l'année 2007 l'hépatite B, avec la ferme volonté de réaliser un énorme travail de communication au profit des sapeurs-pompiers sur cette maladie et sa prévention.

**Différentes actions ont été menées et continueront de l'être dans les mois à venir :**

- Une communication sera faite lors de l'A.G du congrès départemental, ainsi que la présentation d'un poster sur le stand du S.D.I.S. 51 ;

- Sur le site Internet de l'U.D.S.P.M ([www.usdp51.fr](http://www.usdp51.fr)) il est possible de visionner le diaporama expliquant très simplement ce qu'est l'hépatite B et comment s'en protéger efficacement

- Des affichettes, à visée éducative, sont apposées dans les centres de secours, ainsi que dans les cabinets médicaux des centres de secours principaux. De même, des petits dépliants sont distribués lors des visites médicales d'aptitude à l'intention des personnels non encore vaccinés.

Profitez, dès maintenant de l'occasion qui nous est offerte, pour faire le point sur cette maladie. L'hépatite B est une infection due à un virus qui s'attaque au foie. **Elle peut se transmettre de différentes manières :**

- Par le sang, d'où le risque important pour le sapeur-pompier lors de la prise en charge d'une victime qui saigne en cas d'exposition au sang (A.E.S). On considère que la contamination se fait dans 10% des cas ;

- Par le sperme ou les sécrétions vaginales.

Comme pour toute maladie infectieuse, il y a une période d'incubation. Il s'agit du délai entre l'entrée du virus dans l'organisme et le début des symptômes. Pour l'hépatite B, cette durée peut atteindre de 6 semaines à 6 mois.

Les signes cliniques de la maladie sont très variables. En effet, chez près de la moitié des personnes atteintes, l'infection passe totalement inaperçue. En revanche, dans d'autres cas, on a un

tableau d'hépatite aiguë avec une jaunisse, de la fièvre et des vomissements, des douleurs abdominales et de la diarrhée.

Un élément essentiel à retenir, est que l'hépatite B aiguë est une maladie grave, puisqu'elle est mortelle dans environ 1% des cas.

D'autres complications sont possibles, presque toutes aussi graves, puisqu'une personne sur dix reste infectée par le virus, développant ainsi une hépatite B chronique qui peut se transformer en cirrhose ou cancer du foie.

La prévention est primordiale puisqu'il n'existe pas de traitement spécifique. Elle repose tout d'abord sur le port de gants, le lavage des mains et un comportement sexuel «sécuritaire», mais aussi et surtout sur la vaccination qui peut être réalisée au cours de la visite médicale d'aptitude.

A ce jour, toutes les études et conférences de consensus affirment que la vaccination ne présente pas de risque particulier : le rapport entre sclérose en plaques et vaccination n'a jamais été prouvé.

Tous les membres du service de santé sont à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à les solliciter et surtout à accepter la vaccination qui vous est proposée lors de votre prochaine visite, si vous n'êtes pas encore protégé contre cette maladie dangereuse.

*Médecin de 1ère classe Michel WEBER,  
Médecin chef du S.D.I.S. 51.*

## Ça bouge au S.S.S.M.

### Le pharmacien de la P.U.I est arrivé !



L'année 2007 a vu l'effectif professionnel du S.S.S.M s' étoffer avec l'arrivée du pharmacien de 2<sup>ème</sup> classe Rémy VEXLARD.

Originaire des Ardennes, il était pharmacien titulaire d'une officine et parallèlement le pharmacien capitaine du S.S.S.M. 08.

Aujourd'hui, il a décidé de rejoindre le S.D.I.S. 51 pour devenir le pharmacien-gérant de la pharmacie à usage intérieur (P.U.I.), où il effectuera un travail transversal avec le groupement opération dans le cadre des risques technologiques et N.R.B.C.

Toute l'équipe du service de santé est particulièrement heureuse de l'accueillir et lui souhaite, ainsi qu'à sa famille, une bonne installation dans le département de la Marne.

### Les effectifs du S.S.S.M. 51



Fort de 109 personnes, le S.S.S.M. 51, comprend les effectifs suivants :

- 49 médecins
- 47 infirmiers (ères)
- 5 pharmaciens
- 6 vétérinaires
- 1 psychologue
- 1 secrétaire.

### Déjà la retraite



Pour le médecin commandant Claude BAU du C.S.P de Sainte-Menehould qui a du cesser ses fonctions, courant août, atteint par la limite d'âge statutaire.

Pilier du S.S.S.M en terme de médecine d'aptitude, le docteur Claude BAU a toujours su allier la rigueur médicale et le respect des textes réglementaires avec un côté très humain en étant proche des sapeurs-pompiers.

Claude, tous les membres du S.S.S.M. 51, te souhaitent une excellente retraite qu'on imagine, déjà très occupée, connaissant ton dynamisme.

Commandant Michel Weber